

Organisme de formation

UFCV

27 Avenue du 6 Juin 14000 Caen

Tél. 02 31 86 66 08

Contact : Mme Marylene LECAPLAIN

Formationpro-nmd@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975 *cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775685621 00655



Lieu de la formation

UFCV Normandie

55 rue Amiral Cécille Immeuble Normandie II

76100 ROUEN

Tél : 02 31 86 66 08 (tapez 3)

formationpro-nmd@ufcv.fr



Descriptif de la formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur", mention "Loisirs Tous Publics"

Cours par correspondance : non

Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : partielle

Autorité de certification : Ministère des Sports et des jeux Olympiques et paralympiques sports.gouv.fr

Diplôme d'Etat : arrêté du 9 novembre 2016

Niveau visé : 4

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203, K1206

Code Certif Info : 93227

N° fiche RNCP : 28557 - **date d'enregistrement** : Arrêté du 27 avril 2016

Code CPF : 237749



Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

Date de début : 18/11/2024

Date de fin : 04/12/2025

► Enseignement théorique : 658 heures soit 35 heures par semaine

► Stage en entreprise/chez l'employeur : 600 heures minimum soit 35 heures par semaine. Incluant les congés payés (en fonction de la CCN applicable)

Durée totale de la formation : 1258 heures minimum sur 49 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Formation en alternance à temps plein en continu.

Certification partielle : pour faire valoir des équivalences et valider partiellement le diplôme : nous consulter



Engagement qualité des formations

► Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► Référencement **DataDock**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>



Conditions d'accès à la formation

- Etre titulaire d'un diplôme ou titre de secourisme en cours de validité

- Posséder une expérience d'au moins 200h sur 3 mois en animation auprès de publics

Ou Être titulaire d'un diplôme ou brevet (Bafa, CQP Animateur Scolaire, CPJEPS etc...)

- Satisfaire aux épreuves d'admission

- Posséder un tuteur ayant une expérience significative dans le domaine de l'animation dans la structure d'alternance.



& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)



Conditions d'admission

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès

Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV, motivations au BPJeeps Loisirs Tous Publics, analyse détaillée d'une animation de groupe

► **Dates information collective** : **lundi 16/09, lundi 30/09, vendredi 18/10 à 14h**

► **Dates d'entretien** : **mardi 24/09, jeudi 10/10, jeudi 07/11**

► **Lieu** : UFCV, 55 rue Amiral Cécille 76100 ROUEN



Coûts : 7 896 €

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts.

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>



Financement :

La formation est **ouverte à l'apprentissage** pour les personnes **âgées de 18 à 29 ans** ou sans condition d'âge pour les personnes ayant **une reconnaissance RQTH**.

Plus d'information sur www.cfa-sat.fr

Objectifs et contenus de la formation

► Objectifs :

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation Utiliser le jeu comme vecteur de lien social
- Mettre en relation les publics avec la richesse de leur environnement
- Favoriser la mise en projets avec différents partenaires locaux
- Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'UFCV) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

Au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'UFCV.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'UFCV (solution Tree-Learning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation dématérialisé est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Au cours de la formation ce livret d'évaluation dématérialisé est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret dématérialisé de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

► **Contenus :**

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits)

Retrait des dossiers de candidature

► **Retrait des dossiers** à partir d'avril 2024

► **Clôture des inscriptions** : juillet 2024

 **Modalités d'obtention de la certification**

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRJSCS qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRJSCS sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE. Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

 **Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation**

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (III et II) et de l'habilitation conférée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Planning de parcours BPJEPS Loisirs Tous Publics ROUEN 2024-2025

novembre 2024		décembre 2024		janvier 2025		février 2025		mars 2025		avril 2025		mai 2025		juin 2025		juillet 2025		août 2025		septembre 2025		octobre 2025		novembre 2025		décembre 2025	
ven. 1		dim. 1		mer. 1		sam. 1		sam. 1		mar. 1	E 7h00	jeu. 1		dim. 1		mar. 1	E 7h00	ven. 1	E 7h00	lun. 1	C 7h00	mer. 1	E 7h00	sam. 1		lun. 1	C 7h00
sam. 2		lun. 2	C 7h00	jeu. 2	E 7h00	dim. 2		dim. 2		mer. 2	E 7h00	ven. 2	E 7h00	lun. 2	C 7h00	mer. 2	E 7h00	sam. 2		mar. 2	C 7h00	jeu. 2	C 7h00	dim. 2		mar. 2	C 7h00
dim. 3		mar. 3	C 7h00	ven. 3	E 7h00	lun. 3	C 7h00	lun. 3	CD 7h00	jeu. 3	E 7h00	sam. 3		mar. 3	C 7h00	jeu. 3	E 7h00	dim. 3		mer. 3	E 7h00	ven. 3	C 7h00	lun. 3	C 7h00	mer. 3	E 7h00
lun. 4		mer. 4	E 7h00	sam. 4		mar. 4	C 7h00	mar. 4	E 7h00	ven. 4	E 7h00	dim. 4		mer. 4	E 7h00	ven. 4	E 7h00	lun. 4	E 7h00	jeu. 4	C 7h00	sam. 4		mar. 4	C 7h00	jeu. 4	C 7h00
mar. 5		jeu. 5	C 7h00	dim. 5		mer. 5	E 7h00	mer. 5	E 7h00	sam. 5		lun. 5	E 7h00	jeu. 5	C 7h00	sam. 5		mar. 5	E 7h00	ven. 5	C 7h00	dim. 5		mer. 5	E 7h00	ven. 5	
mer. 6		ven. 6	C 7h00	lun. 6	C 7h00	jeu. 6	C 7h00	jeu. 6	E 7h00	dim. 6		mar. 6	E 7h00	ven. 6	C 7h00	dim. 6		mer. 6	E 7h00	sam. 6		lun. 6	CD 7h00	jeu. 6	C 7h00	sam. 6	
jeu. 7		sam. 7		mar. 7	C 7h00	ven. 7	E 7h00	ven. 7	E 7h00	lun. 7	E 7h00	mer. 7	E 7h00	sam. 7		lun. 7	E 7h00	jeu. 7	E 7h00	dim. 7		mar. 7	E 7h00	ven. 7	C 7h00	dim. 7	
ven. 8		dim. 8		mer. 8	E 7h00	sam. 8		sam. 8		mar. 8	E 7h00	jeu. 8		dim. 8		mar. 8	E 7h00	ven. 8	E 7h00	lun. 8	CD 7h00	mer. 8	E 7h00	sam. 8		lun. 8	
sam. 9		lun. 9	CD 7h00	jeu. 9	C 7h00	dim. 9		dim. 9		mer. 9	E 7h00	ven. 9	E 7h00	lun. 9		mer. 9	E 7h00	sam. 9		mar. 9	E 7h00	jeu. 9	E 7h00	dim. 9		mar. 9	
dim. 10		mar. 10	E 7h00	ven. 10	C 7h00	lun. 10	E 7h00	lun. 10	C 7h00	jeu. 10	E 7h00	sam. 10		mar. 10	E 7h00	jeu. 10	E 7h00	dim. 10		mer. 10	E 7h00	ven. 10	E 7h00	lun. 10	CD 7h00	mer. 10	
lun. 11		mer. 11	E 7h00	sam. 11		mar. 11	E 7h00	mar. 11	C 7h00	ven. 11	E 7h00	dim. 11		mer. 11	E 7h00	ven. 11	E 7h00	lun. 11	E 7h00	jeu. 11	E 7h00	sam. 11		mar. 11		jeu. 11	
mar. 12		jeu. 12	E 7h00	dim. 12		mer. 12	E 7h00	mer. 12	E 7h00	sam. 12		lun. 12	C 7h00	jeu. 12	E 7h00	sam. 12		mar. 12	E 7h00	ven. 12	E 7h00	dim. 12		mer. 12	E 7h00	ven. 12	
mer. 13		ven. 13	E 7h00	lun. 13	CD 7h00	jeu. 13	E 7h00	jeu. 13	C 7h00	dim. 13		mar. 13	C 7h00	ven. 13	E 7h00	dim. 13		mer. 13	E 7h00	sam. 13		lun. 13	C 7h00	jeu. 13	E 7h00	sam. 13	
jeu. 14		sam. 14		mar. 14	E 7h00	ven. 14	E 7h00	ven. 14	C 7h00	lun. 14	E 7h00	mer. 14	E 7h00	sam. 14		lun. 14		jeu. 14	E 7h00	dim. 14		mar. 14	C 7h00	ven. 14	E 7h00	dim. 14	
ven. 15		dim. 15		mer. 15	E 7h00	sam. 15		sam. 15		mar. 15	E 7h00	jeu. 15	C 7h00	dim. 15		mar. 15	E 7h00	ven. 15		lun. 15	C 7h00	mer. 15	E 7h00	sam. 15		lun. 15	
sam. 16		lun. 16	C 7h00	jeu. 16	E 7h00	dim. 16		dim. 16		mer. 16	E 7h00	ven. 16	C 7h00	lun. 16	C 7h00	mer. 16	E 7h00	sam. 16		mar. 16	C 7h00	jeu. 16	C 7h00	dim. 16		mar. 16	
dim. 17		mar. 17	C 7h00	ven. 17	E 7h00	lun. 17	E 7h00	lun. 17	CD 7h00	jeu. 17	E 7h00	sam. 17		mar. 17	C 7h00	jeu. 17	E 7h00	dim. 17		mer. 17	E 7h00	ven. 17	C 7h00	lun. 17	C 7h00	mer. 17	
lun. 18	C 7h00	mer. 18	E 7h00	sam. 18		mar. 18	E 7h00	mar. 18	E 7h00	ven. 18	E 7h00	dim. 18		mer. 18	E 7h00	ven. 18	E 7h00	lun. 18	E 7h00	jeu. 18	C 7h00	sam. 18		mar. 18	C 7h00	jeu. 18	
mar. 19	C 7h00	jeu. 19	C 7h00	dim. 19		mer. 19	E 7h00	mer. 19	E 7h00	sam. 19		lun. 19	CD 7h00	jeu. 19	C 7h00	sam. 19		mar. 19	E 7h00	ven. 19	C 7h00	dim. 19		mer. 19	E 7h00	ven. 19	
mer. 20	E 7h00	ven. 20	C 7h00	lun. 20	C 7h00	jeu. 20	E 7h00	jeu. 20	E 7h00	dim. 20		mar. 20	E 7h00	ven. 20	C 7h00	dim. 20		mer. 20	E 7h00	sam. 20		lun. 20	E 7h00	jeu. 20	C 7h00	sam. 20	
jeu. 21	C 7h00	sam. 21		mar. 21	C 7h00	ven. 21	E 7h00	ven. 21	E 7h00	lun. 21		mer. 21	E 7h00	sam. 21		lun. 21	E 7h00	jeu. 21	E 7h00	dim. 21		mar. 21	E 7h00	ven. 21	C 7h00	dim. 21	
ven. 22	C 7h00	dim. 22		mer. 22	E 7h00	sam. 22		sam. 22		mar. 22	C 7h00	jeu. 22	E 7h00	dim. 22		mar. 22	E 7h00	ven. 22	E 7h00	lun. 22	E 7h00	mer. 22	E 7h00	sam. 22		lun. 22	
sam. 23		lun. 23	E 7h00	jeu. 23	C 7h00	dim. 23		dim. 23		mer. 23	E 7h00	ven. 23	E 7h00	lun. 23	CD 7h00	mer. 23	E 7h00	sam. 23		mar. 23	E 7h00	jeu. 23	E 7h00	dim. 23		mar. 23	
dim. 24		mar. 24	E 7h00	ven. 24	C 7h00	lun. 24	C 7h00	lun. 24	C 7h00	jeu. 24	C 7h00	sam. 24		mar. 24	E 7h00	jeu. 24	E 7h00	dim. 24		mer. 24	E 7h00	ven. 24	E 7h00	lun. 24	E 7h00	mer. 24	
lun. 25	C 7h00	mer. 25		sam. 25		mar. 25	C 7h00	mar. 25	C 7h00	ven. 25	C 7h00	dim. 25		mer. 25	E 7h00	ven. 25	E 7h00	lun. 25	E 7h00	jeu. 25	E 7h00	sam. 25		mar. 25	E 7h00	jeu. 25	
mar. 26	C 7h00	jeu. 26	E 7h00	dim. 26		mer. 26	E 7h00	mer. 26	E 7h00	sam. 26		lun. 26	C 7h00	jeu. 26	E 7h00	sam. 26		mar. 26	E 7h00	ven. 26	E 7h00	dim. 26		mer. 26	E 7h00	ven. 26	
mer. 27	E 7h00	ven. 27	E 7h00	lun. 27	CD 7h00	jeu. 27	C 7h00	jeu. 27	C 7h00	dim. 27		mar. 27	C 7h00	ven. 27	E 7h00	dim. 27		mer. 27	E 7h00	sam. 27		lun. 27	E 7h00	jeu. 27	E 7h00	sam. 27	
jeu. 28	E 7h00	sam. 28		mar. 28	E 7h00	ven. 28	C 7h00	ven. 28	C 7h00	lun. 28	CD 7h00	mer. 28	E 7h00	sam. 28		lun. 28	E 7h00	jeu. 28	E 7h00	dim. 28		mar. 28	E 7h00	ven. 28	E 7h00	dim. 28	
ven. 29	CD 7h00	dim. 29		mer. 29	E 7h00			sam. 29		mar. 29	E 7h00	jeu. 29		dim. 29		mar. 29	E 7h00	ven. 29	E 7h00	lun. 29	C 7h00	mer. 29	E 7h00	sam. 29		lun. 29	
sam. 30		lun. 30	E 7h00	jeu. 30	E 7h00			dim. 30		mer. 30	E 7h00	ven. 30	E 7h00	lun. 30	E 7h00	mer. 30	E 7h00	sam. 30		mar. 30	C 7h00	jeu. 30	E 7h00	dim. 30		mar. 30	
		mar. 31	E 7h00	ven. 31	E 7h00			lun. 31	CD 7h00			sam. 31		jeu. 31	E 7h00	dim. 31		jeu. 31	E 7h00	dim. 31		ven. 31	E 7h00			mer. 31	
Total C :	49h00	Total C :	63h00	Total C :	70h00	Total C :	49h00	Total C :	77h00	Total C :	28h00	Total C :	49h00	Total C :	63h00	Total C :	0h00	Total C :	0h00	Total C :	77h00	Total C :	49h00	Total C :	63h00	Total C :	21h00
Total E :	21h00	Total E :	84h00	Total E :	84h00	Total E :	91h00	Total E :	70h00	Total E :	119h00	Total E :	84h00	Total E :	77h00	Total E :	154h00	Total E :	140h00	Total E :	77h00	Total E :	112h00	Total E :	70h00	Total E :	7h00

Total C : 658h00
Total E : 1190h00